

Règlement intérieur du Tournoi « Yves Mouton » du 5 mai 2024 à Carrières-sur-Seine : Tournoi Rapide Gambit Roi

Article 1 : Organisation

L'AJEC Gambit-Roi de Carrières-sur-Seine organise le tournoi de parties rapides « Yves Mouton » le dimanche 5 mai 2024 à la Salle des Fêtes de Carrières-sur-Seine (adresse : 1 rue Félix Balet, Carrières-sur-Seine)

Ce tournoi s'inscrit dans le cadre des activités annuelles de notre association et se déroule en mémoire d'un de nos anciens membre Monsieur Yves Mouton. C'est un tournoi gratuit, convivial, ouvert à tous les membres du club (toute personne licenciée auprès de la FFE via notre club suivant les cours annuels, ayant participé à un stage , etc.. ou exceptionnellement par invitation) et destiné à créer des liens et le respect entre générations. Ainsi, sont invités à participer à ce tournoi les joueurs d'échecs du club de tous niveaux.

Le tournoi se déroule en 6 rondes de 15 minutes par joueur, soit au maximum 30 minutes par parties. L'ensemble des participants seront versés dans deux groupes distincts mais de nombres égaux de joueurs soit « les débutants » et « les joueurs expérimentés » (généralement les adultes). En cas de nombres non égaux, le joueur non apparié sera exempt de la ronde et recevra automatiquement 1 point.

A chaque ronde, selon les appariements, un joueur débutant rencontrera un joueur expérimenté. Toutefois, ce dernier aura à chaque partie un « lourd » handicap dans sa partie avec par exemple une « Dame en moins », un roi placé au milieu de l'échiquier, un laps de temps très réduit pour jouer toute la partie, etc..

L'organisateur appliquera les règles habituelles et telles que recommandées par la Fédération Française d'Echecs (FFE) pour l'organisation d'un tournoi « rapide » à rondes multiples et ses appariements, tout en prenant en compte le caractère convivial et amateur de l'événement.

Les règles officielles du jeu d'échecs en « rapides » seront également d'application et le tournoi se déroulera sous la surveillance d'arbitres expérimentés et familiers avec les règles du jeu d'échecs.

Les participants devront donc se soumettre aux règles du tournoi, du jeu d'échecs ainsi qu'aux instructions de l'organisateur et des arbitres.

Eu égard à l'organisation particulière des rondes (voir ci-après), les appariements des joueurs devront se faire manuellement et il s'agit d'accepter et de respecter le temps nécessaire à l'arbitre principal pour calculer les appariements suivants entre chaque ronde (prévoir +/-15 minutes).

En cas de non-respect de ses règles et /ou des rappels à l'ordre, l'organisateur et/ou les arbitres peuvent décider d'exclure du tournoi les participants non respectueux et leur demander de quitter immédiatement la salle.

Article 2 : tournoi non-homologé

Ce tournoi n'est pas homologué à la Fédération Française des Echecs (F.F.E.), se joue en 6 **rondes**. Les appariements manuels se font au « **système suisse** ». Les règles du Jeu d'Échecs sont celles telles adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018. Les résultats des parties ne seront pas comptabilisés pour le classement ELO des joueurs licenciés

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **15 minutes maximum K.O.** pour toute la partie.
A l'issue de la partie, les deux joueurs communiquent à l'arbitre le résultat de la partie.

Article 4 : horaires

Pointage des joueurs : entre 13h 30 et 13h 55

Il est important que tout le monde respecte ces horaires afin de pouvoir débiter et terminer dans les temps de mise à disposition de la Salle par la Mairie de Carrières-sur-Seine

Ronde 1 : 14 h00,

Horaire indicatif des rondes suivantes :

R2 : 14 h 45, R3 : 15 h 30, R4 : 16 h15,

R5 :17 h R6 : 17 h 45

Formules particulières des rondes : le handicap sera communiqué par l'arbitre avant chaque ronde

R1 : débutants contre expérimentés, ce dernier avec handicap

R2 : débutants contre expérimentés, ce dernier avec handicap

R3 : débutants contre expérimentés, ce dernier avec handicap

R4 : débutants contre expérimentés, ce dernier avec handicap

R5 : débutants contre expérimentés, ce dernier avec handicap

R6 : débutants contre expérimentés, ce dernier avec handicap

Les formules particulières des rondes ci-dessus pourront toutefois être modifiées selon le déroulement du tournoi au jugement de l'arbitre principal et de l'organisateur .

Remise des résultats : vers 18 h 45

La Ronde 1 commence le dimanche 5 mai 2024 à 14h 00 précise.

Les participants sont donc invités à se présenter avant 13h 55 à l'accueil du tournoi afin de confirmer leur présence. L'inscription (voir ci-après) se fait au plus tard 1 jour avant le tournoi.

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu et se présente devant son échiquier, avec plus de **5 minutes** de retard, perd la partie par forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 5 : inscription

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés et membres du Gambit-Roi.

L'organisateur se réserve la possibilité de limiter le nombre total des inscrits à 80 personnes.

L'objectif est d'avoir autant d'inscrits « débutants » que d'« expérimentés » car un participant de chaque catégorie sera confronté à un participant de l'autre catégorie à chaque ronde.

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de dates de réception des courriels d'inscription par l'organisateur.

En cas de déséquilibre entre le nombre d'inscrits « débutants » et « expérimentés », l'organisateur se réserve la possibilité de « verser » un joueur dans la catégorie de son choix et ceci dans la limite total des participants qui seront admis. Les inscrits en surnombre « débutants » ou expérimentés pourront, le cas échéant, être appareillés et invités à jouer entre-eux.

Les inscriptions au tournoi se font impérativement par une inscription à l'avance auprès de l'organisateur (le club et principalement son président) et au plus tard le samedi 4 mai à 20 h.

Le règlement du tournoi sera disponible sur le site internet de l'AJEC Gambit-Roi.

L'inscription doit se faire impérativement par renvoi d'un courriel à l'adresse indiqué sur le site et l'envoi du courriel vaut acceptation du règlement du tournoi.

Les participants non familiers avec l'utilisation d'une pendule d'échecs sont invités à le signaler et pourront se tester soit le vendredi soir précédent le tournoi au club du Gambit-Roi soit en venant un peu en avance au tournoi le 28 mai.

Article 6 : classement final

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Il y aura donc un classement pour la catégorie « débutants » et un autre pour la catégorie « expérimentés »

En cas d'égalité le système de départage sera le « **Buchholz** ».

La remise des résultats est prévue le dimanche 28 mai 2023 à 18h 30 environ.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré principalement par Monsieur Philippe GLOD, arbitre officiel à la FFE. Avec l'intervention d'assistants notamment pour la prise des résultats en fonction du nombre de participants.

Article 8 : comportement

La partie terminée, les participants devront remettre leur jeu en place, aller déclarer ensemble le résultat à la table de l'arbitre et quitter la zone de jeu

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la zone de jeu.

Article 9 : téléphones et moyens électroniques de communication

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui est éteint et rangé dans le sac. Si tout appareil est visible, le joueur recevra un avertissement oral.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagne.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par l'organisateur. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis s'adresser à l'organisateur, qui tranchera rapidement dans l'intérêt général et la poursuite du tournoi .

Il s'agit de rappeler que le tournoi est ouvert à tous, sans enjeu particulier, et doit donc se dérouler dans un bon esprit et la convivialité.

Article 11 : feuilles de parties : sans objet : en rapide il n'est pas obligatoire de noter ses coups.

Article 12 : jeu rapide et fin de parties au K.O.

La directive III (fin de parties au K.O.) ne s'appliquera pas. L'Article A.4 (jeu rapide non supervisé) s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 13 : sécurité

Selon la situation sécuritaire générale en France, notre manifestation pourra être sujette à des règles sécuritaires et de contrôles plus ou moins strictes (vigipirates) selon les instructions reçues par la Mairie et nous invitons cordialement tous les participants et accompagnants à s'y soumettre avec bienveillance et vigilance sous peine d'une exclusion éventuelle du tournoi .

La cour de la salle des fêtes ne sera accessible uniquement aux véhicules des membres de l'organisation et des arbitres. La grille d'accès de cette cour sera ouverte pour le passage « piéton » et ceci durant tout le déroulement du tournoi.

Il est à noter que de nombreuses places de stationnement sont disponibles, notamment au centre sportif à 100 mètres de la salle ou à proximité.

Article 14 : L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal

Philippe Glod

L'organisateur

**Patrick Limbos &
Christophe Gruhn**